48ème CONGRÈS DE LA CGT

ORIENTATION RÉFORMISTE ET MONTÉE DE L'OPPOSITION

Chaque Congrès de la CGT depuis 1995 et l'avènement officiel du « syndicalisme rassemblé » constitue une étape dans le processus de liquidation de l'identité du syndicalisme révolutionnaire de lutte de classes. À ce 48ème Congrès, une étape décisive a été franchie. Voilà un Congrès dont le rapport d'orientation indigent ne trace aucune ligne revendicative, aucune analyse de classe de la société capitaliste (un « vilain » mot absent) et de plus ne contient aucune analyse et critique de la politique gouvernementale.

Les « propositions » en réalité des vœux pieux « sociétaux » fixent un cap qui tient davantage du terrain associatif que du combat revendicatif pour faire reculer le Capital et lui porter des coups en satisfaisant, par les luttes, les revendications vitales du monde du travail. Le 48ème Congrès constitue une accélération dans la "CFDTisation" de la CGT !

Dans le même temps, muter l'identité historique de la CGT ne peut se faire en un coup de main. Dans les entreprises, les travailleurs les plus combatifs restent organisés à la CGT, les actions et grèves locales sont impulsées par les sections CGT, le plus souvent. De nombreux militants et élus du personnel cégétistes restent attachés à leur combat de classe quotidien, parce que d'expérience, ils savent que tous les droits et conquêtes l'ont été par de amples mouvements de la classe ouvrière, non par des « propositions alternatives » déconnectées des luttes de terrain !

La réalité est là pour rappeler, aux JC. Le DUIGOU, B. THIBAULT, M. DUMAS, que la lutte de classe se poursuit au-delà des schémas préétablis sur la « modernité », qui visent à présenter le capitalisme sous un jour neutre et incontournable. La société d'exploitation est régie objectivement par les antagonismes de classe, que la lutte entre exploiteurs et exploités, est la condition même de l'existence sociale de la classe ouvrière et de l'ensemble des travailleurs. Ces données expliquent la montée de la résistance et la poussée de l'opposition favorable à un syndicalisme de classe et de masse, l'avenir travaille contre le réformisme !

Aider « l'avenir » est la tâche centrale des syndicalistes révolutionnaires, cela suppose l'adoption d'une stratégie de luttes revendicatives, une plate-forme de combat désignant clairement l'adversaire : le capitalisme monopoliste et ses gouvernements, l'inscription dans la lutte contre l'impérialisme, la guerre et le pillage des États du Tiers-monde, l'expression agissante de la solidarité internationaliste !

Quelques réflexions sur le « syndicalisme rassemblé ».

Il est nécessaire de préciser derrière un terme qui peut sembler mobilisateur à certains camarades et qui pourrait sembler impliquer l'unité d'action comme moteur de la lutte. La réalité montre qu'il n'en est rien, la ligne confédérale consiste à se rapprocher au sommet des autres centrales et principalement de la CFDT. Or le pluralisme syndical a une longue histoire qui reflétait les divergences stratégiques entre centrales, des positionnements différents quant à l'analyse de la société, au rôle du syndicat, à la perception des formes de luttes nécessaires. La scission de la CFTC, à l'origine de la création de la CFDT, indiquait que des travailleurs influencés par le syndicalisme chrétien voulait se tourner vers une démarche plus combative et recherchait l'unité d'action avec la plus importante centrale : la CGT.

En 1968 et au début des années 70, non sans conflits, cette unité d'action créa les conditions d'une poussée du mouvement gréviste. L'entrée dans la crise économique profonde, structurelle du capitalisme, les premiers signes sont palpables à la fin des années 60, mais sont ressentis durement par les travailleurs dans leur quotidien vers 1973-74, vont entraîner un recentrage de la CFDT.

La montée de ROCARD au sein du PS qui se fait alors le champion de l'austérité salariale pour accompagner les mutations de « l'économie de marché » n'est pas étrangère à l'abandon d'une stratégie revendicative. En 1979, le Congrès CFDT entérine son recentrage, en clair, se range dans le

camp de l'adaptation nécessaire à la mise en place des restructurations. Cela s'est traduit immédiatement par l'arrêt de toute participation au mouvement gréviste et par la défense de la politique des divers gouvernements de droite et de gauche quand ces derniers se sont montrés les applicateurs des décisions des Conseils d'administration des monopoles.

En 1995, ce fut le soutien de fait au plan JUPPÉ qui liquidait les principes essentiels de la Sécurité Sociale, en 2003 le soutien au projet de loi FILLON entérinant la liquidation de la retraite à 60 ans. Sur ces mesures et bien d'autres, la CFDT au mépris de toute indépendance syndicale revendiquée, s'est avérée la courroie de transmission dans le monde du travail, des directives du MEDEF. La CGT à partir de 1995 va chercher le rapprochement avec cette centrale « recentrée », consacrée par la participation de Nicole NOTAT puis J.CHÉREQUE au Congrès CGT de Strasbourg et de Lille.

De là naît le concept de « syndicalisme rassemblé » qui a signifié pour la CGT, des concessions de principes sur son identité, gages redoublés en vue de l'adhésion à la Confédération européenne des Syndicats (CES). Les conséquences sur la pratique de la CGT ont été très importantes : Toute lutte est subordonnée à l'approbation des autres centrales, en clair ce sont les directions les plus collaborationnistes avec le Capital qui décident ou non d'un mouvement ! Bien sûr, cela empêche dans les faits des ripostes de longue durée ou continuée dans le temps. De plus, la CFDT refusant toute dénonciation politique d'une réforme, la CGT a infléchi son discours jusqu'à ne plus jamais mettre en cause globalement une politique gouvernementale donnée.

Ainsi a été liquidé le rôle d'avant-garde syndicale de la CGT qui, l'histoire l'atteste lançait les mouvements revendicatifs, s'adressant à l'ensemble du monde du travail et gagnait à l'action les syndicalistes de base des autres syndicats et parfois sous la pression du « bas », les autres directions nationales.

Le « syndicalisme rassemblé » a constitué une révision générale des positions de luttes de classes. L'organisme mixte Capital/Syndicalistes « Confrontations » animé par des monopolistes comme Francis MER (ancien ministre de l'économie du gouvernement RAFFARIN), le dirigeant du crédit lyonnais J. PEYRELEVADE, l'ancien responsable du CNPF (ancêtre du MEDEF) J. GANDOIS et des cégétistes comme JC. Le DUIGOU, Maryse DUMAS, J. MAGNADIAS, des hommes politiques comme M. ROCARD, Philippe HERZOG (député européen du PCF) va progressivement orienter l'ensemble de la direction confédérale.

C'est tout d'abord la reconnaissance du caractère positif de la « construction européenne » alors que cette dernière s'est érigée pour les monopoles et par ces mêmes monopoles ! Cette aspiration va se traduire par le processus de rapprochement puis d'adhésion à la CES qui est le relais, dans le monde du travail, des directives de la Table ronde des Industriels d' Europe.

Entrée dans la CES précédée de multiples « épreuves » pour atteste du « changement » de la CGT, en clair, l'abandon de son originalité fondée sur le syndicalisme de classe et de masse.

À l'instar de « Confrontations » crée pour refuser la « diabolisation du patronat » et promouvoir des « propositions alternatives », la direction confédérale va abandonner les repères de classes, traduction de l'antagonisme Capital/Travail. Ainsi le document préparatoire puis final du 48ème Congrès élude le mode de production capitaliste de notre société, ignore la division mondiale entre puissances impérialistes et peuples opprimés, refuse d'analyser le caractère de classe de l'État et de la politique gouvernementale.

Appelons chat un chat ! La direction confédérale de la CGT s'est ralliée à une ligne d'aménagement du capitalisme, l'abandon des statuts fondateurs sur la nécessité de combattre pour une société débarrassée de l'exploitation capitaliste, pour à terme historiquement parvenir à la propriété collective et sociale des moyens de production et d'échange, condition de l'abolition du salariat.

Le théoricien cette ligne réformiste d'aménagement et d'accompagnement : JC. Le DUIGOU écrit : « Le marché, nous le connaissons. Nous cherchons à l'orienter, à le maîtriser, à le transformer. Nous ne sommes pas pour l'abolir comme cela a été fait dans l'expérience soviétique » (pg: 248. Demain, le changement »).

En pratique toutes les réformes gouvernementales axées sur le programme stratégique des monopoles constituent un point de départ pour des propositions alternatives : reconnaissance de la flexibilité avec la loi AUBRY, de la précarité avec les « emplois jeunes », de l'allongement du temps de travail avec la loi FILLON, des fonds de pension et de leurs dispositifs, des privatisations rampantes avec France Télécom, ADP, EDF-GDF, la SNCM, la réforme inégalitaire de la Sécurité Sociale (loi FILLON).

Concernant la « loi sur l'égalité des chances », dans son rapport au Congrès, Bernard THIBAULT réclame non l'abrogation de cette loi, mais « son aménagement » !

Tous ces éléments pratiques ont entraîné tout d'abord des reculs revendicatifs, puis l'abandon d'une plate-forme revendicative globale et nationale. Voilà où en est la CGT, après 10 ans de « syndicalisme rassemblé » !

Les abandons théoriques du « syndicalisme rassemblé »

Un mot d'ordre a symbolisé ce 48ème Congrès : « relever les défis de la mondialisation » !

Le MEDEF pourrait reprendre à son compte ce mot d'ordre sans véritable contenu de classe, pouvant même ouvrir le champ à une interprétation favorable aux entreprises qui elles aussi parlent de « défi » quand il s'agit de s'affronter à la « concurrence mondiale ». Aucune analyse des forces sociales et de leur direction de classe (la bourgeoisie monopoliste) qui mènent le processus d'internationalisation des forces productives à leur profit ! « Mondialisation » qui revêt un caractère capitaliste impérialiste et élargit la sphère d'influence du système d'exploitation, ce qu'ignore la direction confédérale.

Le « syndicalisme rassemblé » s'est traduit par la perte des repères syndicaux théoriques et politiques. Au 48ème Congrès ni dans le document d'orientation ni dans le rapport du secrétaire général ne figure la dénonciation de l'exploitation capitaliste, la direction confédérale forme une génération de militants (et de dirigeants) dépourvus de toute position de classe, considérant « l'économie de marché » comme incontournable, la ligne confédérale visant à améliorer son fonctionnement avec le mythe de l'économie sociale de marché !

De même, les termes employés dans les luttes dans les entreprises : licenciements, profits capitalistes, travailleurs disparaissent du vocabulaire usuel de la direction confédérale, sans parler de patrons remplacé depuis longtemps par « entrepreneur » !

Les abandons ont aussi une portée non seulement dans les luttes quotidiennes mais stratégiques. Là où le syndicalisme de classe et de masse cherchait l'établissement de liens avec les partis révolutionnaires dont se dotait la classe ouvrière, le « syndicalisme rassemblé » cultive l'apolitisme, la neutralité vis-à-vis des politiques gouvernementales, renforce ses liens avec le « social libéralisme ». Là où la finalité de la CGT était de s'inscrire dans le combat émancipateur pour l'abolition du salariat, le pouvoir de la classe ouvrière et des travailleurs, le socialisme avec la propriété collective des moyens de production et d'échange, la « modernité » consiste à se ranger aux côtés de l'ordre établi !

Les abandons pratiques du « syndicalisme rassemblé ».

Le 48ème Congrès entérine et accélère une nouvelle pratique « syndicale ». En plaçant au centre de ses préoccupations, la « sécurité sociale professionnelle », c'est-à-dire la réintroduction du livret individuel de travail, la direction confédérale accompagne la destruction par le Capital des garanties collectives, en se ralliant à l'individualisation du « parcours individuel professionnel » !

Ainsi est programmé l'abandon au sommet de la CGT, avec la pression exercée sur la base, pour transformer le fonctionnement et les missions traditionnelles du syndicalisme, qui dans le passé ont toujours privilégié la recherche de gains et acquis collectifs (avec les formes de luttes correspondantes) comme condition de l'émancipation de l'individu.

Est réhabilité de la part de la CGT, le syndicalisme de collaboration de classe qui a pour finalité le syndicalisme apolitique de « service » et pour conséquence le corporatisme : « on cherche à avoir plus que ses collègues de travail ».

« Continuer la CGT » parle à juste titre d'accompagnement social de la crise du capitalisme, car les données objectives de la politique néo-libérale introduisent, chaque jour un peu plus, la flexibilité des horaires, la variabilité des contrats de travail et statuts, la « concurrence » entre les travailleurs. Ces phénomènes renforcent objectivement la division du salariat, favorise l'individualisme au détriment des intérêts généraux. La direction confédérale loin de lutter contre ce courant, l'accompagne au contraire et s'y coule même en théorisant sur les « aspirations individuelles ».

Cette orientation ne tombe pas du ciel et n'est pas l'apanage de syndicalistes opportunistes, elle a pour racine sociale, la place déterminante prise à l'échelle confédéral par les cadres, couche intermédiaire entre travailleurs et patrons. Cette couche sociale a pour idéologie prégnante : l'ascension individuelle, le respect et l'inscription dans la division traditionnelle du travail entre dirigeants et exécutants. Autrefois, quand un cadre rejoignait le combat de la CGT, ce dernier s'affrontait à la politique patronale et risquait la répression, il adhérait pour partager le combat de la classe ouvrière.

Aujourd'hui, avec le « syndicalisme rassemblé », c'est l'ensemble de la stratégie CGT qui est subordonné aux aspirations des cadres, donc au rejet des luttes collectives éprouvées : grèves, occupations d'entreprise, au profit du dialogue entre « partenaires sociaux », des « propositions de gestion alternative », aux solutions individuelles !

La question de l'appartenance à la CES.

Dans la préparation du Congrès, l'exigence du bilan de cette appartenance a été posée par de nombreux syndicalistes et superbement ignorée au Congrès !

Nous devons remonter aux sources politiques qui ont rendu possible le ralliement à la CES. Depuis plusieurs Congrès, la direction confédérale s'est rallié à « la construction européenne ». L'organisme de collaboration de classe et d'intégration aux vues des monopoles « Confrontations » a joué un grand rôle pour la perte des repères de classe sur l'Union européenne (UE). Ainsi, comme les politiciens du Capital, on présente cette « construction » comme neutre, indifférente aux luttes antagoniques entre Capital et Travail. Tout dépendrait de la façon dont les travailleurs s'emparent de cet « idéal » !

Cette position ignore volontairement de rappeler quelle force sociale conduit, oriente, contrôle la « construction européenne », ignore les véritables sources des prises de décisions : la commission de Bruxelles composée de politiciens désignés pour leur fidélité au grand Capital. Commission de plus, elle-même subordonnée à la Table ronde des industriels européens, véritable source du pouvoir dans l'UE. L'Europe s'est construite pour défendre les intérêts monopolistes et eux seuls ! La dictature de classe des monopoles à l'échelle de chaque pays est relayée à l'échelle de l'Europe par la dictature des principales multinationales dans l'UE.

Faire croire qu'on pourrait construire une « autre Europe » par de simples propositions, par « l'Europe sociale » est un leurre pour les gogos et naïfs. Ce n'est pas le rôle d'une grande centrale que de contribuer à obscurcir les consciences, à semer des illusions qui ne profitent qu'aux adversaires des forces du travail.

Dès lors, que la CGT s'était ralliée au consensus général des forces réformistes et conservatrices sur la construction de l'Europe, son adhésion à la CES avait pour but de rendre irréversible cette position, exigence formulée par le patronat !

La CES n'est ni une centrale ni une confédération. Loin d'être le reflet d'une coordination des forces en lutte à l'échelle de l'Europe, coordination nécessaire plus que jamais, la CES est la courroie de transmission des directives des multinationales européennes, à charge pour elle, d' « habiller socialement » ces mêmes diktats patronaux !

L'adhésion à la CES s'est traduite par une perte d'indépendance de la CGT, de plus en plus obligée de conduire sa politique dans le cadre défini par la CES et donc en dernière instance soumise aux orientations monopolistes. Le « syndicalisme rassemblé » est d'ailleurs une exigence formulée par la CES pour que la CGT ressemble comme une sœur aux autres centrales françaises : FO, CFDT etc.

Le combat général pour le retrait de la CES passe par la réaffirmation de l'indépendance de la CGT vis-à-vis du patronat, des gouvernements et des instances capitalistes européennes !

Sur la prétendue « responsabilité sociale des entreprises ».

Ce thème est un des fils rouges (si on peut dire) du 48ème Congrès. On sait que « Confrontations » avait popularisé un nouveau dogme « ne pas diaboliser le patronat ! ». Dans cette démarche, l'entreprise n'est plus présentée comme appartenant au Capital, mais comme un cadre de vie et de travail « neutre ». Attitude qui camoufle à peine une bienveillance réelle vis-à-vis des préoccupations patronales liées à la concurrence féroce.

JC. Le DUIGOU ne manque pas de théoriser cette pratique.

« *La croissance a besoin d'être confortée et soutenue* » (p.103 opus cité), « *qu'une entreprise fasse des bénéfices n'est nullement condamnable* » (p.37). « *Il n'est pas question d'ignorer la contrainte de compétitivité des entreprises. L'idée « d'interdiction des licenciements » est de ce point de vue ni réaliste ni ambitieuse. Sa mise en œuvre se retournerait très vite contre les salariés. Il faut être beaucoup plus ambitieux et créer un droit d'intégration dans l'emploi* » !!!

En somme, le camarade chargé des grandes négociations nationales, se range aux côtés de l'idéologie de collaboration de classes, certes en s'inscrivant dans la « confrontation » mais en cherchant à tout moment la convergence d'intérêts Capital/Travail autour de la défense de l'entreprise !

Rappelons ce que l'on enseignait autrefois dans les écoles syndicales de base et que Le DUIGOU a sûrement enseigné autrefois : dans les entreprises, les richesses sociales en régime capitaliste sont accaparées par le détenteur privé des moyens de production : capitalistes et actionnaires. Cette propriété de classe incite les monopoles et tout capitaliste à maximiser ses profits au moyen de l'exploitation salariale. Ce sont là des lois objectives de fonctionnement du capitalisme, aucune proposition « alternative » de Le DUIGOU et consort n'y changera rien.

La collaboration de classe a toujours eu pour fondement de montrer la «dépendance » du travailleur vis-à-vis de son « employeur » comme on dit maintenant à la direction confédérale (pour éviter le terme stigmatisant de patron !). Les collaborateurs de classe prônent pour justifier leurs vues, de prétendus intérêts communs entre le Capital et le salariat. La CGT de Benoît FRACHON avait raison et défendait l'intérêt réel des travailleurs en dénonçant, tous les plans d'association Capital/Travail.

Aujourd'hui, ces mêmes plans néfastes pour les salariés sont portés au pinacle par une direction confédérale ayant perdu tout repère simplement revendicatif.

Bilan des luttes revendicatives avec le »syndicalisme rassemblé » .

En 1995, on nous avait promis un syndicalisme plus « proche », « plus efficace » ! Le bilan atteste du contraire.

En 95, sur fonds de grèves importantes du secteur public (cheminots en tête) avec l'assentiment des salariés du privé (la fameuse grève par procuration), l'objectif central est de repousser le plan JUPPÉ de liquidation de la Sécurité Sociale. Le mot d'ordre le plus populaire

Était celui de « retrait du plan JUPPÉ ». Lors des négociations nationales, le secrétaire général de l'époque Louis VIANNET abandonne tout de suite cette exigence ce qui permet de s'inscrire dans

l'aménagement de cette loi scélérate. Plus aucun obstacle, malgré un mouvement massif, n'était donc opposé à l'adoption par le Parlement de ce cadre législatif régressif.

En 1997, la direction confédérale de la CGT entérinera la loi AUBRY qui ne suscitera aucun mouvement revendicatif national. Or cette loi va généraliser la flexibilité du travail, l'annualisation du temps de travail sous couvert des « 35 heures ». La CGT renonce à sa revendication fondamentale de « 35 heures pour tous, payées 40 ». Des sections locales signent des accords troquant une certaine baisse des salaires en échange d'une diminution du temps de travail.

En 2003 : Projet FILLON. La direction confédérale part des propositions gouvernementales comme point de départ de la discussion qui exigences patronales oblige, remettait en cause le droit à la retraite à 55 et 60 ans ! Le Capital rallonge la durée légale du temps passé dans l'emploi, en somme on travaille plus longtemps pour de plus petites pensions.

Cette loi préparait les conditions pour introduire les fonds de pension, moyen de maximiser les profits, entraîne une véritable paupérisation des pensionnés les plus modestes.

Le projet FILLON constituait un des coups les plus graves donnés par le Capital pour détruire les conquêtes sociales des luttes de classes dans la résistance antifasciste et à la Libération, victoires qui doivent tant aux orientations de classe et de masse de la CGT de Benoît FRACHON.

La direction confédérale craignant par-dessus tous les débordements possibles, va appeler à des journées d'action. Bien vite de nombreux syndiqués et salariés vont mesurer que les actions discontinues sont impuissantes à faire céder le pouvoir. La revendication d'une grève nationale reconductible progresse rapidement dans les rangs de la CGT.

À cette pression du bas, correspond la pression du « haut » sur les instances confédérales. La CES refuse de voir isolée la CFDT qui a accepté quasi automatiquement le projet gouvernemental. Le gouvernement s'inquiète et plus tard, un conseiller de RAFFARIN se félicitera de l' »attitude responsable des dirigeants CGT ».

Il y a loin de la coupe aux lèvres, le secrétaire général mesurera qu'on ne peut satisfaire des intérêts antagoniques. Lors d'un meeting à Marseille, alors que les participants de la CGT scandent : « grève générale », le refus exprimé par B.THIBAULT lui vaudra d'être copieusement sifflé.

L'absence revendiquée d'une stratégie de convergences des luttes, en autolimitant l'ampleur à donner aux luttes va occasionner l'adoption d'un projet destructeur sur le plan social et gravissime pour les générations à venir.

En 2004, DOUSTE-BLAZY alors ministre de la santé prépare un projet sur la protection sociale. Ce projet renforce l'austérité en matière de dépenses de santé en accentuant la taxation des salariés dans des proportions encore plus élevées (75 %des revenus de la sécu), la CGT certes condamne le projet mais s'inscrit dans les groupes de réflexion et refuse d'appeler aux luttes et grèves pour défendre la protection sociale !

Concernant le changement de statut des entreprises publiques EDF et GDF, la confédération et la direction de la fédération de l'énergie refuseront de déclencher un mouvement d'ampleur et continu alors que ces entreprises jouissent d'une grande popularité dans l'opinion.

Elles se contentent de « journées d'action » à caractère symbolique. L'essentiel se passe dans la coulisse et les tractations avec SARKOZY pour trouver un « compromis ». La CGT se rallie au principe de l'actionnariat des salariés, à l'ouverture du capital (le privé entre à hauteur de 30 %) et à la transition à la libéralisation des services de l'énergie. La privatisation est en marche !

Pourtant la direction de la fédération CGT de l'énergie avait été brutalement rappelée à l'ordre par les électeurs et la majorité des militants CGT lors du référendum sur la modification du régime particulier de retraites. Nul n'ignore que le secrétaire général COHEN faisait voter pour le OUI en sous-mains !

Là aussi, la direction confédérale a refusé toute généralisation du mouvement pour la défense des services publics de l'énergie et du gaz. Des comités usagers/travailleurs ont été impulsés localement sans être relayés par la confédération, bien sûr nous ne savons si le rapport de forces aurait été suffisant pour obliger SARKOZY et le gouvernement à des reculs sensibles, par contre en ne tentant rien, on est sûr d'entériner les réformes voulues par le Capital !

En 2005, c'est l'année du référendum sur le projet constitutionnel européen.

On sait que la CES fut consultée et s'est engagée fortement pour l'adoption d'un projet régressif, réactionnaire, impérialiste qui visait à rendre incontournable par le poids de sa seule légalité, la politique néo-libérale en Europe.

La direction confédérale, dans le sillage de la CES, va devoir manœuvrer pour susciter l'adhésion ou à défaut la « neutralité » des syndiqués et salariés à ce projet. En effet, la CGT avait été une des pièces maîtresses du NON au référendum de Maastricht.

Le coup d'envoi de cette campagne qui ne dit pas son nom, fut la tribune libre dans « *Le Monde* » de deux hauts responsables cégétistes siégeant dans les organismes dirigeants de la CES. Leur prise de position était favorable au Traité constitutionnel sous l'angle des « avancées » et du « terrain à investir pour les forces syndicales » !

La direction a lancé une première salve, la base reste peu convaincue. Alors la tactique de la direction confédérale est confrontée à l'exigence croissante du débat, d'appeler les militants à lire et étudier le document, avec un leitmotiv : « On n'a pas vocation donner une consigne de vote politique ! »Lors des assemblées de militants, lorsque des camarades appelaient à rejeter le Traité, aussitôt les émissaires de la direction affirmaient : pas de précipitation, il faut étudier un texte complexe ! Là où le terrain était plus favorable à leurs vues, les dirigeants n'hésitaient pas à parler « des potentialités à investir avec le Traité et les droits nouveaux qu'ils proposent » !

En somme la ligne d'aménagement du système capitaliste avait bien la préférence de la direction confédérale.

Ce fut vain, les camarades à la base, toujours plus nombreux dénonçaient le Traité et exigeaient une prise de position claire de la confédération.

Le CCN du 3 février allait se faire l'écho de cette aspiration majoritaire à la base. Le CCN se prononce à une large majorité pour « le rejet du Traité » ! Le bureau confédéral non seulement est mis en minorité mais condamne par voie de presse, la position prise ! Singulier acte d'indiscipline de ceux qui sont censés veiller à l'application des décisions prises !

Ensuite, cette décision du CCN restera lettre morte pour le bureau confédéral, aucun haut responsable n'intervient pour appeler au rejet du traité. Certains « à titre personnel » s'engagent même pour son adoption.

La démocratie syndicale serait-elle à géométrie variable selon que l'on est « puissant » ou pas ?

Pire, la *NVO* (si peu « ouvrière ») va trouver le moyen de consacrer un numéro, pendant la campagne référendaire, à « l'Europe ». dans ce journal, se trouvent tous les thèmes "eurocratiques" visant à rallier les forces du travail à la gestion de l'Europe capitaliste.

Autres preuves de la position antidémocratique prise par le bureau confédéral, aucun dirigeant ne s'est impliqué durant la campagne référendaire, nulle protestation quand la CES va faire campagne aux côtés du MEDEF, de l'UMP, du PS social libéral ! La CGT aurait-elle eu alors une « vocation à donner une consigne de vote » pour le OUI ?

On mesure l'hypocrisie des arguments avancés par les dirigeants réformistes.

Bernard THIBAULT interviewé à quelques jours du scrutin, lance cette phrase « de gauche » : « *de toute façon, OUI ou NON, les revendications fondamentales vont demeurer* ». Ce n'est pas faux dans l'absolu, mais ce rappel visait à susciter l'abstention pour freiner la progression du NON et ne rappelait pas que le Traité constitutionnel tournait le dos à nombre de revendications fondamentales !

La victoire massive du NON, malgré la mobilisation de tout l'appareil d'État et des médias à leur service y compris les grands chefs de toutes les églises, montraient bien que le CCN (sur la base des actions et positions des militants) avait bien saisi globalement les enjeux et permis à la CGT de ne pas se couper définitivement du monde du travail !

A contrario, cela aurait du provoquer une vague de censure à l'encontre de dirigeants confédéraux, tellement intégrés aux vues et exigences du système capitaliste et de ses besoins d'aménagement, qu'ils ont perdu tout véritable lien avec le peuple travailleur.

La direction bien sur, n'éprouva pas le besoin de se livrer à la moindre autocritique !

Malgré le coup de semonces reçu, les forces monopolistes et leur commis VILLEPIN allait poursuivre la stratégie de destruction des acquis sociaux, politique rejeté lors du référendum.

L'été est adopté le CNE qui organise la précarité aggravée pour les salariés des entreprises de moins d 10 salariés. Pas de protestation majeure, VILLEPIN s'est cru conforté pour préparer la généralisation de cette sur précarité avec le CPE.

Le 4 octobre se déroule une puissante journée d'action, reflet du mécontentement et de la colère croissants. Aucune suite n'est donnée par la confédération !

Au même moment pourtant, les travailleurs de la SNCM luttent pour le maintien de leur entreprise dans le service public à 100 % sans ouverture du capital, rien n'est fait pour appeler à la solidarité avec les SNCM. On verra pourquoi, en réalité. En effet, très rapidement, la direction confédérale va opter pour cette ouverture du capital, en fixant un seuil au capital public qui ne cessera de baisser au fur et à mesure de l'entêtement de VILLEPIN. Ouverture qui comme pour toutes les entreprises publiques signifient en réalité : processus de privatisation rampante.

Après l'occupation du « Pascal-Paoli » par les marins du syndicat des travailleurs corses, le gouvernement va utiliser pour la première fois depuis 1947, le recours à des unités militaires pour briser ce mouvement et arraisonner le bateau. Non seulement, aucun appel unitaire n'est lancé à la solidarité contre la répression syndicale, mais pire, le même jour, Bernard THIBAULT seul, décide de rencontrer le premier ministre pour lui faire de nouvelles propositions !!!

Rappelons aux plus jeunes d'entre nous, qu'autrefois dans les écoles de base de la CGT, on délivrait cet impératif : ne jamais se rendre seul dans un entretien avec le patron ! Cette rencontre avait pour but « de trouver une sortie honorable au conflit », décodage : mette fin à la grève qui gênait la confédération, par la combativité exemplaire des marins, bien peu représentatifs du « syndicalisme rassemblé » !

Idem, pour la lutte des salariés de la RTM (régie des transports marseillais), qui ne bénéficieront que de la solidarité des véritables syndicalistes de classe. Pour empêcher la colère massive de ses adhérents, l'appareil confédéral lance toutes sortes de bruits pour opérer diversion. L'auteur de ces lignes, a été le témoin à Marseille, lors d'une manifestation de solidarité avec la SNCM (à la fin du conflit, avec la brève présence de B.THIBAULT), d'une conversation avec un responsable du syndicat CGT des électriciens. Ce dernier répondait à la lecture de notre tract , dénonçant l'abandon des SNCM et du service public, en disant que de « source sûre », la confédération avait passé un compromis acceptable, « lâchant la SNCM avec des garanties, contre le maintien du service public d'EDF !

Je ne sais, si les yeux de ce camarade se sont ouverts, mais je pense qu'il doit mesurer combien il a été dupé, par l'appareil bureaucratique qui n'a qu'une pratique : empêcher le prise de conscience de sa politique d'accompagnement et de collaboration avec le Capital.

Cette fonction de duperie permet de faire avaliser, bon gré, mal gré, l'ensemble des capitulations nécessaires à la mise ne place des réformes réactionnaires.

2006. Le 4 février, la CGT et les autres centrales lancent un journée d'action dénonçant certes le CPE, mais sans relier cette dénonciation à la totalité de la « loi sur l'égalité des chances » : CN, apprentissage à partir de 14 ans, précarité généralisée et obligatoire pour toute la jeunesse. Il est probable que la confédération veut témoigner de son opposition au CPE mais juge que son adoption est inévitable. Maryse DUMAS l'affirme, contre ceux qui appellent dès le début à une extension et à une continuité de la lutte, « la grève générale n'est pas nécessaire et serait même improductive » !!!

Le pouvoir ne manque pas d'interpréter ces signaux et va maintenir l'ensemble du dispositif.

C'était sans compter sur la combativité, la créativité, la radicalité du mouvement étudiant et lycéen, qui va mobiliser et gagner à la grève faculté après faculté. Le mouvement étudiant découvre les formes éprouvées de la lutte de classes : occupations de bâtiments, piquets de grève, recherche de la solidarité avec la population, actions « coups de poing ».

La confédération rassurée par la position similaire des autres centrales, notamment de la CFDT va organiser trois « temps forts » mais refusera tout appel à l'extension et à la généralisation du mouvement en l'orientant sur le refus de toute précarité.

L'annonce du retrait du CPE constitue une indéniable victoire, la jeunesse a mesuré qu'on pouvait faire reculer les gouvernements par des luttes massives et d'ampleur, s'est éveillée à l'anticapitalisme, c'est là une grande expérience. La solidarité intergénérationnelle et de classe s'est manifestée comme le montre le succès des manifestations et journées de grèves dans le public mais aussi les entreprises privées.

Cette victoire de la lutte anti- CPE, à laquelle les militants CGT ont contribué, a constitué une aubaine, pour une direction confédérale qui a pu camoufler son désastreux bilan depuis 10 ans de « syndicalisme rassemblé ».

VILLEPIN mesure bien les évolutions prises par la CGT. Tout au long du conflit, il mènera fermeté sur le CPE et ouverture envers la direction confédérale en évoquant régulièrement dans ses allocutions, la nécessité de la « sécurité sociale professionnelle »,notamment dans sa dernière (avant l'annonce du « retrait ») où il proposait des « négociations aux partenaires sociaux » pour aménager le CPE, notamment sur la période d'essai.

La CGT fut la dernière à répondre négativement, est-ce du à un débat interne, certains étant alléchés par la discussion sur la sécurité sociale professionnelle ?

L'ampleur, la détermination et la radicalité du mouvement de la jeunesse ont exercé une pression constante sur les appareils syndicaux réformistes. Quiconque aurait trahi ouvertement le mouvement, risquait outre le discrédit, la perte massive d'adhérents, semblable à celle vécue par la CFDT en raison de sa trahison en 2003, lors son acceptation de la loi FILLON.

QUE FAIRE ? RÉFLEXION SUR UNE STRATÉGIE DE LUTTE DE CLASSE.

Le « syndicalisme rassemblé » place au centre comme la CFDT recentré, la négociation (sans avoir au préalable construit le rapport de forces nécessaire pour la victoire des travailleurs.

Quand les propositions avancées par une centrale sont réellement favorables aux intérêts des travailleurs, elles n'ont aucune chance d'application par ce que la direction confédérale appelle aussi les « partenaires sociaux ». Le syndicalisme est indissociable de l'action de masse, de la recherche de la solidarité de toute la classe, sa forme la plus éprouvée reste la grève, car elle seule touche les intérêts financiers des capitalistes.

La direction CGT s'appuie et encourage les reculs de conscience de classe, liés à l'absence d'un véritable parti ouvrier marxiste révolutionnaire, pour au nom de « la diversité politique des

adhérents », abandonner l'analyse de classe donc politique, des réformes entreprises par les divers gouvernements au service des monopoles. Ainsi, la « nouvelle ligne » consiste à partir des réformes proposées (toutes favorables aux intérêts d'argent) pour à coups de propositions, tenter de les aménager. Dans cette optique, la grève n'est envisagée comme ultime recours, sous forme de journée d'actions, pour peser sur les discussions.

Le mouvement syndical privé d'anticipation, est amené à se placer exclusivement sur le terrain voulu par le Capital, celui des destructions d'acquis sociaux !

Si le gouvernement n'avait pas touché aux retraites ou à la durée légale du temps de travail, la CGT n'aurait jamais bougé sur ces questions. En clair, la ligne maximale est au mieux de défendre ce qui existe ! nullement d'engager la lutte effective avec les moyens appropriés pour de nouveaux droits et acquis. Le « syndicalisme rassemblé » gère l'état existant, ce qui fait la force de FO, arc-bouté sur la défense des acquis, sinon aménage les réformes réactionnaires (aménagement au demeurant minimal).

La tâche du syndicalisme révolutionnaire à reconstruire est de partir des besoins populaires recensés, des aspirations et de les synthétiser en revendications.

Ensuite, le syndicalisme révolutionnaire doit populariser ses mots d'ordre, diffuser une conscience de classe basée sur la compréhension de ce fait incontournable : les intérêts du patronat, de la classe capitaliste sont contraires à ceux des travailleurs. L'idée d'une communauté d'entreprise est une duperie et un mensonge, profitable aux apôtres de la collaboration de classe qui ne servent que les intérêts de leurs maîtres monopolistes !

Dans chaque entreprise, les syndicalistes révolutionnaires doivent être les meilleurs défenseurs de la démocratie ouvrière, des décisions prises dans les assemblées générales des syndiqués et non-syndiqués, avec le travail de conviction pour que ces derniers s'organisent.

Les syndicalistes révolutionnaires ne peuvent s'en tenir à la lutte dans leur seule entreprise, ils doivent populariser, organiser le soutien financier et militant avec les travailleurs des entreprises en grève, faisant reculer ainsi, le corporatisme qui consiste à « essayer d'avoir des gains » au détriment de l'ensemble de la classe.

L'expérience actuelle montre alors que partout dans le monde, l'oligarchie financière conduit le même néo-libéralisme, que n'existe plus à l'échelle internationale un contrepoids au capitalisme comme l'a constitué l'URSS et le camp socialiste qui exerçait une pression constante sur le Capital et l'obligeait à des « concessions sociales » sous peine de « contagion révolutionnaire », on ne peut plus gagner des conquêtes sociales sur la seule base de sa seule entreprise. Toutes les luttes partielles ont été vouées à l'échec, les délocalisations ou les privatisations réalisées avec les drames humains afférents.

Idem, pour s'opposer aux réformes réactionnaires qui font qu'actuellement, les salariés vivent plus mal qu'au XX^{ème} siècle , travaillent plus longtemps, ne connaissent pas la garantie de l'emploi durable. L'expérience acquise mais rejetée par la direction confédérale en 1995, 2003 et depuis atteste qu'on ne peut gagner avec des seules journées d'actions espacées qui plus est dans le temps.

Les syndicalistes de lutte de classes, principalement de la CGT mais pas uniquement doivent organiser leurs retrouvailles. « Continuer la CGT » a été la première association à dénoncer le réformisme des orientations de la CGT officialisé en 1995, à proposer une ligne alternative à celle de la confédération. Maintenant, des UL, UD, syndicats nationaux, nouvelles associations défendant le syndicalisme de classe et de masse ont rejoint ce combat**. CL-CGT propose que nous nous réunissions en forum pour la défense du syndicalisme de lutte de classe, pour la défense du travail contre le Capital et la collaboration de classes.**

Car, c'est tous ensemble, que nous pouvons contribuer dans nos entreprises, dans nos syndicats respectifs, à réfléchir sur les formes de luttes nécessaires, sur l'interaction solidaire et militante, à agir pour que l'aspiration à la grève générale se transforme en réalité afin de sauvegarder nos

droits mais aussi en gagner de nouveaux. Tous ensemble, nous pouvons construire l'opposition unifiée des syndicalistes fidèles aux traditions CGT de syndicalisme de classe et de masse

Le syndicalisme doit s'inspirer des actions de la jeunesse, remettre à l'ordre du jour : les occupations d'usine, les piquets de grève, les actions en dehors de l'entreprise, le soutien aux luttes nationales et internationales. La question financière est de première importance, toute lutte gréviste doit bénéficier des campagnes de solidarité, des collectes d'argent et de vivres dans la population. On doit réfléchir sur la façon de conduire la grève générale pour un « moindre coût », organiser des mouvements région par région en alternance avec des temps forts à l'échelle de tout le pays. Le but de la grève est de désorganiser le Capital, d'exercer une pression économique et financière sur lui et le pouvoir pour qu'ils soient amener à céder aux revendications des salariés. La grève est aussi le moyen pour poser à l'échelle de la nation, les questions sociales stratégiques par exemple sur les causes du chômage, sur les conséquences des privatisations, sur les profits énormes des champions du « CAC 40 »

L'expérience de la jeunesse, des « anciens » est là pour le rappeler, seule la lutte paie !

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! », ce rappel est plus que jamais nécessaire à l'heure de la « mondialisation » impérialiste. Les données objectives liées à des phénomènes comme les délocalisations ou la « concurrence entre travailleurs » liés à la formidable inégalité des salaires ne doit pas susciter un repli frileux hexagonal, ni un repli sur la construction de l'Europe capitaliste précisément fondée sur l'inégalité de développement entre pays, les plus riches le sont du pillage de l'économie des plus faibles. La solidarité et les revendications doivent s'internationaliser pour tirer vers le haut, l'ensemble des conditions de travail et de rémunération.

Continuer la CGT s'est opposé à la rupture en 1995 avec la FSM. Non pas que cette structure ne soit pas sans défauts, mais l'aspect principal de cette Union internationale est qu'elle regroupe des ouvriers de tous les continents, qu'elle permet la liaison internationaliste contre l'impérialisme, que ses références identitaires sont celles du syndicalisme de lutte de classes.

On sait que la fédération agro-alimentaire est restée membre de la CES, son exemple doit être popularisée, la question de la ré affiliation à la FSM et de la rupture avec la CES, comme avec la nouvelle centrale internationale à dominante chrétienne, soumise à l'impérialisme américain et à l'UE doit être posée de pair.

Lutte ou collaboration de classes ? Il n'est pas de juste milieu, ceux qui se targuent de modernité n'ignorent pas que les lois du capitalisme sont toujours les mêmes : oppression et exploitation salariale, pillage des richesses produites par la classe ouvrière et les travailleurs, contre la bourgeoisie monopoliste et sa dictature de classe de l'entreprise à l'État, l'expérience, les leçons des succès antérieurs montrent qu'il n'est pas d'autre solution pour infliger des reculs au Capital, dans les luttes quotidiennes, que d'armer les forces du travail pour que renaisse le plus rapidement possible une CGT de lutte de classes !